

DUT RESEAUX ET TELECOMMUNICATIONS

en apprentissage ou contrat de professionnalisation

Objectifs

L'enseignement dispensé dans le cadre du DUT RT a pour objectif de préparer en 2 ans les étudiants aux fonctions de technicien supérieur dans le domaine des réseaux et des télécommunications. Les diplômés RT sont capables :

- de comprendre les principes de fonctionnement des réseaux, les protocoles employés
- de contribuer à la conception d'un réseau ou d'une installation de télécommunications (cahier des charges, topologie...)
- d'en installer et de configurer les constituants (câbles, antennes, connecteurs, décodeurs... ; ponts, commutateurs, routeurs...)
- d'installer et de configurer le matériel et les logiciels permettant d'exploiter ces systèmes,
- de maintenir et de faire évoluer une configuration en fonction de l'évaluation des besoins et de l'évolution des moyens technologiques,
- de mettre en œuvre une politique de sécurisation d'un réseau...

Les professions visées permettent de nombreux débouchés dans les sociétés de services et les constructeurs d'équipements réseaux, les opérateurs de télécommunications et fournisseurs d'accès à Internet, les entreprises et les administrations gérant elles-mêmes leurs systèmes d'information et de communication, les installateurs de téléphonie, les sociétés de services et d'ingénierie informatiques (SSII).

Dispositif

Durée du contrat :

2 ans (calendrier 1^{ère} année au verso)

Durée de la formation :

749 heures soit 7 heures sur 107 jours

Durée examens :

1 jour de soutenance

Public

< 26 ans (apprentissage ou contrat de professionnalisation) Demandeurs d'emploi 26 ans et plus inscrits à Pôle Emploi (contrats de pro.)

Pré-requis et accès à la formation

Les admissions en première année sont prononcées après examen des dossiers de candidature par un jury, et éventuellement entretien ou test. Les baccalauréats conseillés pour suivre cette formation sont S et STI (options génie électrique ou électrotechnique) ; sur la base de bons dossiers : autres bacs scientifiques et bacs professionnels du domaine.

Recrutement

Dossier de candidature : <http://iutdijon.u-bourgogne.fr> <http://www.admission-postbac.fr>

Proposition de candidats sélectionnés

pré recrutement + acceptation pédagogique

Dépôt des candidatures :
20 janvier au 20 mars 2011

Sélection pédagogique - Notification des résultats :
1^{ère} phase d'admission : 9 juin 2011
2^{ème} phase d'admission : 23 juin 2011
3^{ème} phase d'admission : 14 juillet 2011

Date limite de recrutement en entreprise ::
15 décembre 2011 (Apprentissage)
30 juillet 2011 (Contrat de prof)

Une date limite de promesse de contrat par l'employeur doit être communiquée au SUFCOB, par le futur titulaire du contrat, au plus tard le 30 juillet pour décision d'ouverture de la formation (10 contrats mini)

Coût

• Contrat d'apprentissage

L'entreprise « assujettie à la taxe d'apprentissage », versera le coût annuel de la formation à l'Université de Bourgogne sur le quota "apprentissage" de sa taxe d'apprentissage, avec un minimum de 3000 €* (dans la limite du montant de la taxe due).

* Montant susceptible d'être rectifié par arrêté préfectoral complémentaire. Plus d'infos : <http://www.bourgogne.pref.gouv.fr/prefecture-de-bourgogne/arretes/taxe-d-apprentissage>

• Contrat de professionnalisation

Coût horaire de la prise en charge de l'OPCA de l'entreprise : 9€15 ; soit un plancher de 6853,35 € + droits d'inscription universitaire à la charge du titulaire du contrat de professionnalisation. En cas de plafonnement de la prise en charge de l'OPCA (en taux ou en volume horaire), l'entreprise s'engage à prendre le différentiel à sa charge ou à le faire prendre en charge par son OPCA au titre du plan de formation.

Contacts

Candidatures :

Jean-Baptiste VIOIX Responsable pédagogique

jean-baptiste.vioix@iut-dijon.u-bourgogne.fr

Institut Universitaire de Technologie (IUT)

Plaines de l'Yonne 89000 AUXERRE 03 86 49 28 40

Renseignements alternance :

Béatrice CASAS et Anne JORROT-DEBEAUFORT

beatrice.casas@u-bourgogne.fr, anne.jorrot-debeaufort@u-bourgogne.fr

SUFCOB Maison de l'Université BP 27877 21078 Dijon cedex

03 80 39 52 86

Planning indicatif 2011/2012

L	M	M	J	V	S	D
septembre 2011						
			1	2	3	4
5	6	7	8	9	10	11
12	13	14	15	16	17	18
19	20	21	22	23	24	25
26	27	28	29	30		
octobre 2011						
					1	2
3	4	5	6	7	8	9
10	11	12	13	14	15	16
17	18	19	20	21	22	23
24	25	26	27	28	29	30
31						
novembre 2011						
	1	2	3	4	5	6
7	8	9	10	11	12	13
14	15	16	17	18	19	20
21	22	23	24	25	26	27
28	29	30				
décembre 2011						
			1	2	3	4
5	6	7	8	9	10	11
12	13	14	15	16	17	18
19	20	21	22	23	24	25
26	27	28	29	30	31	
janvier 2012						
						1
2	3	4	5	6	7	8
9	10	11	12	13	14	15
16	17	18	19	20	21	22
23	24	25	26	27	28	29
30	31					
février 2012						
		1	2	3	4	5
6	7	8	9	10	11	12
13	14	15	16	17	18	19
20	21	22	23	24	25	26
27	28	29				

L	M	M	J	V	S	D
mars 2012						
			1	2	3	4
5	6	7	8	9	10	11
12	13	14	15	16	17	18
19	20	21	22	23	24	25
26	27	28	29	30	31	
avril 2012						
2	3	4	5	6	7	8
9	10	11	12	13	14	15
16	17	18	19	20	21	22
23	24	25	26	27	28	29
30						
mai 2012						
	1	2	3	4	5	6
7	8	9	10	11	12	13
14	15	16	17	18	19	20
21	22	23	24	25	26	27
28	29	30	31			
juin 2012						
				1	2	3
4	5	6	7	8	9	10
11	12	13	14	15	16	17
18	19	20	21	22	23	24
25	26	27	28	29	30	
juillet 2012						
						1
2	3	4	5	6	7	8
9	10	11	12	13	14	15
16	17	18	19	20	21	22
23	24	25	26	27	28	29
30	31					
août 2012						
		1	2	3	4	5
6	7	8	9	10	11	12
13	14	15	16	17	18	19
20	21	22	23	24	25	26
27	28	29	30	31		

Entreprise	IUT
Examen	période essai contrat de pro
week-end	
jour férié	

septembre 2012						
					1	2
3	4	5	6	7	8	9
10	11	12	13	14	15	16
17	18	19	20	21	22	23
24	25	26	27	28	29	30

NB important : La période d'essai n'est pas obligatoire mais elle permet à l'entreprise d'embaucher le salarié avant la rentrée. Cette période peut varier d'une à deux semaines pour les stagiaires en contrat de professionnalisation. En contrat de professionnalisation, la durée maximale réglementaire étant d'un an, l'entreprise devra s'assurer auprès de son OPCA de la possibilité de mise en œuvre du contrat sur deux ans.

Procédure

Les procédures de sélection sont de nature pédagogique ; celles de recrutement sont propres aux employeurs. Le recrutement d'un candidat admis pédagogiquement détermine son statut.

Les admissions sont effectives à la date de signature du contrat dans la limite de la capacité d'accueil du DUT.

Des profils de candidats admis ou admissibles peuvent être fournis aux entreprises partenaires (nous consulter). Les candidats admis sur liste principale ont la faculté de conclure un contrat avec l'entreprise de leur choix, après l'avoir indiqué au SUFCOB, qui se met alors en relation avec l'employeur.

Après la décision de recrutement, le SUFCOB fournit aux entreprises : un contrat type, un devis, un plan de formation nominatif et une convention de formation professionnelle au plus tard au début du contrat. Pour le contrat de professionnalisation, l'entreprise transmet à son OPCA le contrat et les pièces jointes, dans les 5 jours ouvrables qui suivent le début du contrat.

Tuteur

L'encadrement du titulaire du contrat est assuré, selon la situation, par un tuteur d'entreprise. Un tuteur universitaire est désigné. Le tuteur d'entreprise peut bénéficier d'une formation. Cette formation peut être financée en participant au dispositif d'accompagnement avec prise en charge (uniquement pour le contrat de professionnalisation).

Rémunération

Rémunération minimale en contrat d'apprentissage :

Ancienneté dans le contrat	18-20 ans	21 ans et plus
1ère année	41%	53%*
2nd année	49%	61%*
3ème année	65%	78%*

*du SMIC ou du salaire minimum conventionnel si plus avantageux

Rémunération minimale en contrat de professionnalisation¹ :

Salaire minimum légal	- de 21 ans	Entre 21 et 26 ans	+ de 26 ans
	65%	80%	85% du salaire minimum conventionnel de branche sans pouvoir être inférieure à 100% du smic

Des exonérations de charges sont accordées aux entreprises employant un salarié en contrat d'apprentissage ou en contrat de professionnalisation sous certaines conditions.

En savoir plus...

Consultez le guide de l'alternance « Alternance : mode d'emploi » sur <http://www.u-bourgogne.fr>

